

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Présent(e)s:
Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise
LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne
SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN,
Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, MartineDIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS,
Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François,
Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN,
Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

3. OBJET : Participation de la Ville d'ANDENNE à la candidature du GAL Meuse@Campagnes dans le cadre du PwDR 2023-2027

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement les articles L 1122-20, L1122-34, § 2, L 1124-40, § 1^{er}, L1122-26 §1er, ainsi que les articles L3331-1 et suivants;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux (M.B. 14.2.13),

Vu sa délibération du 24 octobre 2014 décidant de soutenir l'élaboration d'une stratégie de développement local (SDL) pour le territoire formé des communes d'ANDENNE, FERNELMONT et WASSEIGES ;

Vu sa délibération du 3 octobre 2016 approuvant les statuts de l'ASBL GAL Meuse@Campagnes ainsi que la participation financière et la représentation de la Ville d'ANDENNE ;

Vu le travail réalisé par l'équipe du GAL Meuse@Campagnes et ses partenaires durant la programmation 2014-2020 étendue jusqu'à 2022 ;

Attendu que ce programme est un outil de développement territorial partagé par plusieurs communes qui concourt à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales en y encourageant le développement durable ;

Attendu que l'action du GAL Meuse@Campagnes s'inscrit dans le Greendeal européen et dans les priorités de la DPR ;

Attendu qu'un nouvel appel à candidature est prévu dès septembre pour la programmation 2023-2027 qui prendra place de début 2024 à fin 2027.

Attendu que pour déposer une candidature, il faut:

définir un territoire pertinent composé de minimum trois communes contigües rurales ou semi-rurales et disposant d'une population sur le territoire comprise entre 20.000 et 80.000 habitants ;

• définir une stratégie de développement sur 4 ans au départ d'un diagnostic du territoire et via une consultation des habitants et acteurs locaux ;

Vu le souhait des communes de FERNELMONT et WASSEIGES de voir se poursuivre l'action du GAL Meuse@Campagnes;

Vu la demande des communes de HANNUT et EGHEZEE de rejoindre le GAL Meuse@Campagnes;

Attendu que l'intégration des communes de HANNUT et EGHEZEE offre des perspectives intéressantes et permet de rester dans les critères d'éligibilité ;

Vu la décision du Collège communal du 12 août 2022 de soutenir la candidature du GAL Meuse@Campagnes dans le cadre du PwDR 2023-2027 sur le territoire composé des Communes d'ANDENNE, FERNELMONT, HANNUT, EGHEZEE et WASSEIGES.

Attendu que le budget maximum financé à 90 % par l'Europe et la Région wallonne est de 1.780.000 € maximum.

Considérant que les communes se sont mises d'accord pour verser une part communale de 295.000 € répartie entre les communes avec une part fixe de 40% divisée en 5 et le reste réparti selon le nombre d'habitants pour <u>la mise en oeuvre de la Stratégie de Développement Local (SDL) 2023-2027 si l'acte de candidature du GAL Meuse@Campagnes est reçu favorablement</u>.

Considérant que suivant cette clé de répartition, les montants à engager par les communes <u>pour 2023-2027</u> seraient les suivants:

ANDENNE: 91.572,42 €

FERNELMONT: 43.434,81

WASSEIGES: 30.960,06 €

HANNUT: 64.930,30 €

EGHEZEE: 64.102,41 €

Considérant que le montant octroyé par la Ville d'ANDENNE pour la période de 2017 à 2021 était de 125.447,14 €.

Considérant que les communes se sont mises d'accord pour verser une part communale de 56.406 € répartie entre les communes avec une part fixe de 40% divisée en 5 et le reste réparti selon le nombre d'habitants pour <u>l'élaboration et de la rédaction de la Stratégie de Développement Local 2023-2027.</u>

Considérant que suivant cette clé de répartition, les montants à engager par les communes pour <u>2022-2023</u> sont les suivants:

ANDENNE: 17.509,27 €

FERNELMONT: 8.305,03 €

WASSEIGES : 5.919,77 €

HANNUT : 12.415,11 €

EGHEZEE: 12.256,82 €

Considérant que la candidature du GAL doit faire l'objet, préalablement au dépôt de la Stratégie de Développement Local (SDL), d'un acte de candidature accompagné d'une délibération des Conseils communaux concernés et précisant le territoire potentiellement

concerné, le bénéficiaire de la subvention, qui sera chargé de l'élaboration de la SDL ainsi que l'origine de l'apport du financement de la part locale ;

Considérant que le taux d'aide publique pour le soutien à l'élaboration de la SDL est fixé à 60% avec un maximum des dépenses éligibles plafonnées à 30.000 €, ce qui implique un apport de 18.000 € de la part de la Région wallonne.

Attendu que, pour autant que l'acte de candidature du GAL soit reçu favorablement, le GAL Meuse@Campagnes s'engage à :

- affecter le montant de l'aide publique reçue pour l'élaboration de la Stratégie de Développement Local en justifiant des dépenses relatives à l'analyse du territoire, l'organisation de l'appel à pré-projet pour les acteurs du territoire et la rédaction de la SDL proprement dite;
- déposer sa Stratégie de Développement Local suivant les modalités définies par le Gouvernement wallon.

Vu l'avis de légalité de Madame la Directrice financière sollicité en date du 1 septembre 2022 et communiqué le 16 septembre 2022 qui exprime ce qui suit:

"L'examen du dossier établi par Madame Cécile MESTREZ, Coordinatrice du Service de la Transition, appelle les observations suivantes :

La complexité de ce dossier (plusieurs communes, plusieurs exercices, plusieurs voies de financement,...) a nécessité un complément d'informations lequel a été demandé et obtenu ce 14 septembre en ces termes :

QUESTION:

« Bonjour Cécile,

Afin de pouvoir rendre un avis ad hoc, il nous faudrait quelques précisions.

En effet, Didier, qui gère les transferts et qui nous lit en copie, nous confirme que le budget communal 2022 comporte un crédit de 21.000 euros à l'article 930/43501.2022 « Dotation GAL (Groupe Action Locale) » et il est prévu à nouveau 21.000 euros au budget communal 2023. Cependant, la nouvelle note d'exécution transmise (qui mentionne des tableaux qui n'y figurent pas) vient ajouter de la complexité sur ce dossier difficilement compréhensible.

Aussi, il est nécessaire de nous préciser, par retour de mail, quel montant imputer à chaque exercice comptable (en fonction des besoins financiers du GAL). A défaut, nous procéderons à une répartition du montant sur base du nombre d'exercice par période de financement.

Merci de revenir vers nous pour nous fixer et nous permettre de remettre un avis. »

REPONSE:

« Bonjour Valérie,

Il y a effectivement plusieurs montants à verser au GAL Meuse@Campagnes, qui sont les parts locales de subsides différents allant de 2017 à 2024 et l'objet de plusieurs décisions du Collège et qui confluent toutes sur 22-23 sauf les 91.572,42 qui seront à verser seulement si la candidature du GAL est retenue pour la suite (nous le saurons fin 23).

Afin de faciliter ta compréhension, voici un tableau récapitulatif : (Voir annexe).

Concernant les exercices comptables, ils peuvent évidemment être adaptés selon vos souhaits. »

Compte tenu des explications additionnelles, les crédits de dépenses seront donc prévus lors de chaque exercice budgétaire afin de faire face aux engagements de la Ville vis-àvis de cette structure.

Ainsi, un complément de 919,44 eur devra être ajouté sur l'article 930/43501 en MB 2022, laquelle est en préparation et sera soumise au vote du Conseil communal le 17 octobre 2022. Ce n'est qu'après approbation de celle-ci par la Tutelle que la dépense en ce dossier pourra être effectuée."

DECIDE A L'UNANIMITE :

- De soutenir la candidature du GAL Meuse@Campagnes dans le cadre du PwDR 2023-2027 sur le territoire composé des communes d'ANDENNE, FERNELMONT, HANNUT, EGHEZEE et WASSEIGES;
- De confirmer que le territoire candidat ainsi défini rencontre bien les critères d'éligibilité défini par la Région wallonne pour prétendre à candidater à la mesure LEADER;
- De charger l'ASBL « Groupe d'Action Local Meuse@Campagnes » de l'élaboration et de la rédaction de la Stratégie de Développement Local 2023-2027 ;
- De désigner le GAL Meuse@Campagnes comme bénéficiaire de l'aide publique pour l'élaboration de la Stratégie de Développement Local ;
- De mandater l'ASBL « Groupe d'Action Local Meuse@Campagnes » pour prendre toutes les dispositions organisationnelles utiles pour l'élaboration de la Stratégie de Développement Local ;
- De s'engager à financer l'apport de la quote-part locale pour l'élaboration et la rédaction de la stratégie, ainsi que pour sa mise en oeuvre en cas de sélection, selon les modalités définies ci-dessus.
- De valider la désignation du membre du Collège communal qui représentera ANDENNE au comité décisionnel en la personne de Monsieur Vincent SAMPAOLI et du membre suppléant en la personne de Madame Françoise LEONARD.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS